

3.0 crédits	15.0 h	2q
-------------	--------	----

Enseignants:	Carlier Jean-Yves ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Bruxelles
Thèmes abordés :	- Libre circulation des personnes. - Politique d'immigration. - Politique d'asile.
Acquis d'apprentissage	L'objectif est double : d'une part permettre une bonne connaissance des textes, de la jurisprudence et des pratiques dans le domaine de la libre circulation des personnes dans et vers l'Union européenne ; d'autre part, sur ces bases, ouvrir à la réflexion pour les défis du futur. <i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants :	Examen écrit ou oral.
Contenu :	Le cours magistral sera largement ouvert à l'analyse des décisions de jurisprudence de manière à susciter l'échange avec les étudiants et la réflexion. L'ouverture à la pratique pourra aussi se faire par l'invitation d'experts.
Autres infos :	Support : syllabus comportant au moins un plan détaillé du cours et les principales décisions à analyser. Un ouvrage de référence devrait compléter ces sources.
Cycle et année d'étude :	> Master complémentaire en analyse interdisciplinaire de la construction européenne (horaire décalé)
Faculté ou entité en charge:	EURO